

FCPR Arkéa Cap'Atlantique

REPORTING LABEL RELANCE

31 décembre 2024

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Nom de la société de gestion	Arkéa Capital
Nom de l'organisme de placement collectif (OPC)	FCPR ARKEA CAP'ATLANTIQUE
Codes ISIN (pour toutes les parts commercialisées)	Parts A : FR001400E6X8 / Parts B : FR001400E6Y / Parts C : FR001400E6Z3
Code LEI (si disponible)	969500KMDN0IIEGF5418
Pays de domiciliation de l'OPC	France
Classe d'actifs (actions, diversifié, private equity, fonds de fonds...)	Private Equity
Type de véhicule juridique	FCPR

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DYNAMIQUE DE COLLECTE	
Encours (actif net) au 30 juin 2024 ou, si l'OPC est en cours de levée, capitaux collectés à date	24 828 853,82 euros
Calendrier de collecte (si l'OPC est en cours de levée)	Fin de période de souscription 31/10/2024
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 (année 2021)	NA
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 (année 2022)	NA
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 (année 2023)	10 075 625,3 euros (100,47 % de l'actif net du 31/12/2023)
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024	15 371 859,1 euros (61,91% de l'actif net du 31/12/2024)
% de l'actif net investi dans des entreprises françaises en fonds propres / quasi-fonds propres	67,72%
% de l'actif net investi dans des PME/ETI françaises en fonds propres / quasi-fonds propres	67,72%
Régime d'investissement (1 ou 2)	2

CONTRIBUTION AU DYNAMISME DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES	
Nombre d'entreprises françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	13
Nombre de TPE-PME françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	10
Nombre d'ETI françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	3

Apport de financements nouveaux à des entreprises françaises

Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021	0
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022	0
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023	0
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024	11
Nom des entreprises concernées par les opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse	ORIONIS INVEST, HIPHONE, OCELLIS GROUPE, ARMOR HOLDING, AMARRIS HOLDING, POSEIDON, ALIZE, TDM, NEW ALLIANCE DES ENERGIES, GROUPE GRAND OUEST, COAXIS INVEST
% de l'actif correspondant à des titres émis par une entreprise française ayant procédé à une opération d'augmentation du capital ou d'introduction en bourse depuis le 31/12/2020	41%

Dimension territoriale

Nombre de personnes employées en France dans les entreprises du portefeuille financées en fonds propres ou quasi-fonds propres dont le siège social est en France	2554
Nombre de personnes employées par région dans les entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par l'OPC	Bretagne : 856 Nouvelle Aquitaine : 334 Pays de la Loire : 696 Ile de France : 354 Auvergne-Rhône-Alpes : 314
Volume d'investissements réalisés par l'OPC dans des entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par région	Bretagne : 2 999 129,4 € Nouvelle aquitaine : 4 499 994,52 € Pays de la Loire : 3 606 298 € Ile de France : 2 785 038 € Auvergne-Rhône-Alpes : 3 000 000 €

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Arkéa Capital et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. L'approche retenue en matière de critères ESG est détaillée dans la Documentation Règlementaire du FCPR. L'approche ESG est propre à la société de gestion et reste subjective, discrétionnaire et non contraignant. La prise en compte des critères ESG par la Société de Gestion est détaillée dans ses politiques de durabilité disponibles sur le site internet : <https://www.arkea-capital.com>. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. Arkéa Capital ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de Arkéa Capital. Ce document a été élaboré à partir de données publiques et des informations transmises par les participations en portefeuille. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources jugées fiables par Arkéa Capital, cette dernière ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et des évaluations qu'il contient, qui ne sont données qu'à titre indicatif.

FCPR Arkéa Cap'Atlantique

REPORTING LABEL RELANCE

31 décembre 2024

CRITÈRES ESG	
Nom du label ESG attribué au fonds par ailleurs (le cas échéant)	NC
Taux d'analyse extra-financière du portefeuille (le cas échéant par classe d'actif)	100% de l'encours investi a fait l'objet d'une analyse ESG et d'une recherche de controverses pré-investissement, soit 92,8% de l'AN au 31/12/24.
Résumé de la méthodologie de calcul de la note ESG et/ou rappel des indicateurs suivis au titre du label Relance	<p style="text-align: center;"><u>Indicateurs suivis :</u></p> <p>Au titre du label Relance, le Fonds Arkéa Cap Atlantique respecte trois séries d'obligations :</p> <p>a) Des obligations relatives à la stratégie d'investissement et à la politique d'engagement actionnarial ;</p> <p>b) Des obligations transversales tenant à la réalisation de due diligences ESG et au suivi de cibles ESG, sous forme de note ou d'indicateurs ;</p> <p>c) Des obligations portant sur la société de gestion de l'OPC labellisé. Le Fonds suit un nombre d'indicateurs ESG (Environnement, Social et Gouvernance) :</p> <p>- Critères environnementaux : adoption de mesures favorables à la transition écologique ; exclusion des activités liées au charbon : activités d'extraction de charbon ou de production d'énergie à partir de charbon des activités d'exploitation de pétrole et/ou de gaz (extraction, raffinage, production) et activités de développement de pipelines ou de capacité de terminaux GNL.</p> <p>- Critères sociaux : existence de dispositifs de partage de la valeur avec les salariés (par exemple : plan d'actionnariat salarié, plan d'attribution d'actions gratuites, intéressement, participation, plans d'épargne salariale, etc.) et de mesures sociales, notamment de création et de préservation de l'emploi, de formation, d'inclusion et de santé-sécurité des salariés</p> <p>- Critères de gouvernance : adoption de meilleures pratiques de gouvernance (par exemple mise en place d'un comité de rémunération, d'audit, présence d'administrateurs indépendants, pactes d'actionnaires, etc.) et respect de l'égalité femmes-hommes (présence de femmes aux postes de direction, actions visant à promouvoir la parité, etc.)</p>
Résultats ESG du portefeuille (dernière note ESG calculée ou résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul)	La société de gestion réalisera une collecte de données extra-financières qui s'achèvera en avril 2025 sur les données extra-financières 2024. Les données extra financières seront publiées dans le cadre du reporting Label Relance au 30/06/2025
Précédente note ESG du portefeuille (le cas échéant communiquée lors du reporting Relance du 30/06/2023) ou précédents résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul	Note ESG : Non applicable
Résultats ESG de l'indice / univers d'investissement (pour les fonds engagés à surperformer l'indice / univers d'investissement)	Non applicable
Actions engagées depuis le 30/06/2024, pour promouvoir les critères ESG du label Relance auprès des entreprises du portefeuille (obligations V a) de la Charte)	<p>Les pactes d'actionnaires ont formalisé a minima l'engagement de s'inscrire dans une démarche de progrès pour exercer ses activités conciliant intérêt économique et responsabilité sociétale de l'entreprise.</p> <p>En 2024, la société de gestion a mené des actions d'engagement notamment au travers d'un dialogue avec les entreprises en portefeuille. Ces échanges ont été conduits par l'équipe d'investissement lors de conseils de surveillance et d'échanges informels, ou bien par l'équipe ESG. La société de gestion a également contribué au financement d'une mission d'accompagnement de Maison Bleue pour réaliser un diagnostic RSE et construire un plan d'action.</p> <p>Les porteurs de parts peuvent également trouver l'information relative aux critères ESG pris en compte par Arkéa Capital dans sa stratégie d'investissement et sa politique d'engagement actionnarial sur son site internet https://www.arkea-capital.com/fr/notre-demarche</p>